



Délais rétrocession huissier

Par Leonie20

Bonjour, suite a un gain au prud'hommes, mon ex employeur était en défaut de paiement, j'ai mandaté un huissier qui a rapidement récupéré l'argent. Une fois le virement reçu il s'est engagé par mail a me le rétrocédé sous 3 semaines maximum. Les 3 semaines ce sont écoulés je n'ai rien reçu, je l'ai donc contacté. Il m'indique que le virement est cours de validation. J'ai demandé plus de précisions mais il ne m'a pas répondu, je suis donc toujours en attente. Est-ce que quelqu'un si connait et saurait me dire ce que veut dire exactement "virement en cours de validation"? Par qui , par quoi ? Est ce une procédure normale ? Merci